

Liste des motifs d'absences justifiées pour les alternants et stagiaires de la formation continue

Le contrôle de l'assiduité est placé sous la responsabilité de chaque enseignant ou du directeur des études

Motifs d'absence	Justificatif à fournir	D'après le règlement de l'IUT1 pour la partie pédagogique	Au regard de l'employeur et du droit du travail	Maintien de la rémunération
Maladie	Arrêt de travail	Absence justifiée	Absence autorisée	Oui
Visite médicale d'embauche	Convocation	Absence justifiée	Absence autorisée	Oui
Hospitalisation	Bulletin d'hospitalisation	Absence justifiée	Absence autorisée	Oui
Intervention chirurgicale	Bulletin d'hospitalisation / Certificat	Absence justifiée	Absence autorisée	Oui
Congé maternité	Certificat	Absence justifiée	Absence autorisée	Oui
Congé paternité	Acte de naissance	Absence justifiée	Absence autorisée	Oui
Congé pour mariage ou Pacs	Acte de mariage ou convention Pacs	Absence justifiée	Absence autorisée	Oui
Décès (ascendant, descendant, collatéraux)	Avis de décès	Absence justifiée	Absence autorisée	Oui
Absence pour enfant malade	Certificat médical	Absence justifiée	Absence autorisée	A l'appréciation de l'employeur
Journée défense et citoyenneté (JDC)	Convocation	Absence justifiée	Absence autorisée	Oui
Formation obligatoire (adaptation au poste de travail, homologation risques, etc.)	Courrier entreprise et convocation	Absence justifiée	Absence autorisée	Oui
Autre formation (non obligatoire pour le diplôme)	Courrier entreprise et convocation	Absence justifiée	Absence autorisée	Oui
Gréviste	Mel d'information à l'IUT1	Absence justifiée	Absence autorisée	Non

1. Sous réserve de validation du statut d'étudiant engagé par l'UGA ou du statut de parcours spécifique par l'IUT1
2. Sous réserve d'une inscription effective sur la liste des sportifs français de haut-niveau du ministère des sports

Liste des motifs d'absences justifiées pour les alternants et stagiaires de la formation continue

Le contrôle de l'assiduité est placé sous la responsabilité de chaque enseignant ou du directeur des études

Motifs d'absence	Justificatif à fournir	D'après le règlement de l'IUT1 pour la partie pédagogique ¹	Au regard de l'employeur et du droit du travail	Maintien de la rémunération
Sapeur-pompier volontaire : missions opérationnelles, actions de formation, participation aux réunions d'instances dont il est membre	Convocation ou justificatif d'intervention en cas de mission à caractère opérationnel d'urgence (SDIS)	A l'appréciation de l'IUT1 ¹	Absence autorisée	A l'appréciation de l'employeur
Réserviste : absence au titre d'activités dans la réserve opérationnelle	Convocation	A l'appréciation de l'IUT1 ¹	Absence autorisée	A l'appréciation de l'employeur
Etudiant engagé (hors sapeur-pompier volontaire et réserviste) : absence justifiée au regard de l'engagement	Convocation ou autre justificatif	A l'appréciation de l'IUT1 ¹	A l'appréciation de l'employeur	A l'appréciation de l'employeur
Sportifs de haut-niveau:absence due au calendrier sportif	Convocation	Absence justifiée UGA ²	Absence autorisée	A l'appréciation de l'employeur
Artistes de haut-niveau : absence dues à la pratique artistique (formation extérieure, rdv professionnel)	Convocation	Absence justifiée UGA ¹	A l'appréciation de l'employeur	A l'appréciation de l'employeur
Remise d'une récompense, d'un diplôme	Aucun	A l'appréciation de l'IUT1	A l'appréciation de l'employeur	A l'appréciation de l'employeur
Entretien pour un futur emploi	Aucun	A l'appréciation de l'IUT1	A l'appréciation de l'employeur	A l'appréciation de l'employeur
Etat des lieux logement	Aucun	A l'appréciation de l'IUT1	A l'appréciation de l'employeur	A l'appréciation de l'employeur
Epreuve du permis de conduire	Convocation	Absence justifiée	A l'appréciation de l'employeur	A l'appréciation de l'employeur
Convocation administrative (différent d'un RDV)	Convocation	Absence justifiée	A l'appréciation de l'employeur	A l'appréciation de l'employeur
Examen ou concours (hors formation).	Convocation	Absence justifiée	A l'appréciation de l'employeur	A l'appréciation de l'employeur
Autres motifs	A l'appréciation de la direction de l'IUT1		A l'appréciation de l'employeur	

1. Sous réserve de validation du statut d'étudiant engagé par l'UGA ou du statut de parcours spécifique par l'IUT1

2. Sous réserve d'une inscription effective sur la liste des sportifs français de haut-niveau du ministère des sports